



NON à EFAS

Une contribution de Madame Cristina VAIS, ASSC

Je me présente, je travaille comme Assistante en soins et santé communautaire, dans une institution de soins à domicile publique. Mon métier est récent dans le secteur de la santé, mais il connaît un développement très important ces dernières années. ASSC est une profession qui se spécialise très rapidement et qui se développe, en particulier pour répondre aux besoins des personnes âgées et des malades. Les ASSC travaillent beaucoup dans les EMS et dans les soins à domicile.

Dans les soins à domicile, nous constatons ces dernières années une accélération des rythmes pour les soins aux patients, des patient-e-s qui deviennent de plus en plus dépendant-e-s. La pression dans les hôpitaux pour renvoyer les malades à la maison très rapidement a un impact sur notre fonctionnement. Nous avons davantage de patient-e-s par jour, qui ont besoin de davantage de soins. Nous avons aussi beaucoup de personnes âgées, qui restent le plus longtemps possible à domicile, c'est un progrès ! Nous sommes fières de les accompagner, de les soigner, de les conseiller. Comme institution publique, nous avons un mandat cantonal qui nous oblige à répondre à toute personne en tout temps. Nous ne pouvons pas trier les « bons » et les « mauvais » patient-e-s, comme les institutions privées le font ! Nous sommes un service public accessible à toutes et tous.

Dans notre travail nous sommes parfois la seule personne que les personnes âgées voient dans la journée : elles ont un besoin de communication énorme ! Pourtant, ces besoins ne sont pas pris en charge par les caisses maladie. Tout est minuté, contrôlé, comme à l'« usine ».

Exemple : l'administration de traitements, parfois il y a 8 à 9 traitements à vérifier, il faut contrôler l'ordonnance, doit se faire en 6 minutes maximum. C'est ce qui est remboursé par l'assurance. Et tout est comme ça. Une aide à la douche pour une personne de plus de 90 ans, qui a perdu de la mobilité, a droit au même temps qu'une personne jeune avec une pathologie non invalidante... Les assureurs mettent une pression énorme sur le personnel pour aller encore plus vite.

EFAS donnera un poids supplémentaire aux caisses maladie : cela nous préoccupe. Les personnes que nous accompagnons ne sont pas des numéros !

EFAS fait courir un risque énorme à la population, aux patient-e-s et aux personnels de la santé.

Le SSP dit NON car nous voulons des soins de qualité pour nos bénéficiaires.